

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 08 NOVEMBRE 2018

**Présents :** M. GOUHOURY, M. YVES, Mme DUHNEN, M. JOURDAIN, M. POTTIER Adjoints,  
M. VANEK, Mme BIM, M. GUYOU, Mme AICHI, Mme L'HOSTIS, Mme DELION, M. FUTTERMAN, Mme CUGNY,  
Mme MUSY, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Mr LETEXIER donne procuration à Mr JOURDAIN  
Mme FARTO donne procuration à Mme CUGNY  
Mme DUDONS  
Mme LEGRAND

**Absents :** M. MARGUET

**Secrétaire de Séance :** Mme Bernadette DELION

L'an deux mil dix-huit, le **JEUDI 08 NOVEMBRE à 19 H 30**, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Maire

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 OCTOBRE 2018**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité  
*Adopté à l'unanimité*

### **1- CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN 36 Ter RUE DE MONTMELIAN**

La société SCI SAMOREAU DOMAINES a entrepris la construction sur son terrain sis 36 Ter Rue de Montmélian la construction d'un ensemble immobilier devant comprendre 93 logements locatifs sociaux. Pendant la durée des travaux, celle-ci sollicite la Commune de Samoreau afin d'installer sa base vie chantier, une zone de stockage et un parking à destination des personnels des entreprises. De ce fait, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut mettre à disposition selon une convention d'occupation précaire la parcelle 504.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Donner son accord pour conclure une convention d'occupation précaire, sans garantir à l'Occupant une durée déterminée ni un droit au renouvellement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.

*Adopté à l'unanimité*



## 2 - INFORMATIONS

Décisions du Maire	Libellé
N° 2018D -13	Réactualisation du marché pour l'enfouissement de réseaux rue des Coudreaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

Le Maire  
Pascal GOUHOURY

La Secrétaire de Séance  
Bernadette DELION

**Affiché et Publié conformément  
au Code Général des Collectivités Territoriales  
Fait à Samoreau, le VENDREDI 09 NOVEMBRE 2018**

**Le Maire,  
Pascal GOUHOURY**